AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**226C2123**
FR0010220475-FS0989

20 novembre 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ALSTOM**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2026, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 18 novembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir indirectement 24 193 521 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|---|---|---|
| Bank of America, National Association | 333 249 | 0,07 |
| Merrill Lynch International | 23 052 345 | 4,98 |
| BofA Securities, Inc. | 807 927 | 0,17 |
| **Total Bank of America Corporation** | **24 193 521** | **5,23** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ALSTOM détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir (i) 51 676 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment et (ii) 1 203 671 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 20 novembre 2026 et le 21 décembre 2029, à des prix unitaires compris entre 9 € et 16 €[2] ;

- BofA Securities, Inc. a précisé détenir 489 108 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment ; et

- Bank of America, National Association a précisé détenir 550 000 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *call options* » exerçables jusqu'au 17 décembre 2027, à des prix unitaires compris entre 16 € et 24 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 462 619 478 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta compris entre 0,387 et 0,999 (position maximale de 1 675 000 actions).

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- Merrill Lynch International a précisé détenir 9 403 116 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ALSTOM, à échéances comprises entre le 29 décembre 2026 et le 24 septembre 2031, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[3] ; et

- Bank of America National Association a précisé détenir 323 430 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ALSTOM, à des échéances comprises entre le 16 octobre 2028 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[3].

_____

[3] Sur la base d'un delta de 1.